

LYRA^{MD} PB à application directe

Garantie limitée de dix (10) ans sur les panneaux

PRISE D'EFFET EN MAI 2019

Lire soigneusement les conditions suivantes, car les conditions de l'installation les concernent. Armstrong Industries mondiales n'assume pas, et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Armstrong et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Les panneaux à application directe Armstrong^{MD} LYRA^{MD} PB sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Industries mondiales dans les 30 jours suivant la date d'installation).

Cette garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

Toutes les garanties limitées d'Armstrong Industries mondiales sont offertes pour des conditions normales d'utilisation. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations, à l'humidité causée par la condensation ou des fuites dans le bâtiment, à l'humidité excessive, à la saleté excessive ou à la poussière accumulée.

Que fera Armstrong Industries mondiales?

Si Armstrong Industries mondiales confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera à ses frais, f. à b., un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires à l'emplacement de l'installation, et ce, dans une quantité égale à celle qui a été déterminée défectueuse.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

Les dommages qui peuvent être causés par les vibrations, un incendie, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales, ne sont pas couverts par cette garantie. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être enlevés immédiatement et remplacés lorsque les conditions seront redevenues normales.

Ces systèmes ne conviennent pas aux applications extérieures.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Conditions de la garantie

Tous les produits de plafond et les systèmes de suspension doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation à cet effet écrites par Armstrong Industries mondiales et en vigueur au moment de cette installation, ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie. Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F), et ne doit pas être soumis à des conditions anormales. Pour les produits HumiGuard^{MD} Plus : l'installation des panneaux devra être effectuée lorsque la température est comprise entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F). Les panneaux à application directe LYRA^{MD} PB doivent être installés dans des zones isolées où les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) sont fonctionnels. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) devront être achevés et secs. Les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds. Ne pas appliquer sur un plafond fraîchement peint. Les surfaces peintes avec un fini brillant doivent être abrasées. Pour les surfaces peintes ou scellées, installer une petite zone d'essai et observer après un délai de 12 heures. Pour les plafonds en plâtre, le plâtre doit être peint, lisse et ne pas s'écailler. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée à l'usine et ne protège aucun autre matériau entrant en contact avec la surface traitée, comme les matériaux isolants supportés.

Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser Armstrong Industries mondiales par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc., C. P. 3001, Lancaster, PA 17604 ou par téléphone au 1 877 ARMSTRONG (276-7876). Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604.

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Inspirés d'espaces remarquables^{MD} est une marque déposée d'AFI Licensing LLC.
Toutes les autres marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété de AWI Licensing LLC et/ou de ses sociétés affiliées
© 2019 AWI Licensing LLC

armstrongceilings.com/directapply

Inspirés d'espaces remarquables^{MD}

Armstrong^{MD}
SOLUTIONS PLAFOND